



Madame la **Directrice départementale**,

L'intersyndicale de la DDFiP du Val-de-Marne saisit l'occasion de cette instance, où la programmation du dialogue social du 4<sup>e</sup> trimestre 2023 est inscrite à l'ordre du jour, pour vous rappeler les grands principes auxquels sont attachés l'ensemble des représentants du personnel élus.

Un dialogue pour être constructif et utile passe par une écoute réciproque, **ainsi que** la réelle considération des représentants du personnel et de leur rôle dans les instances. Les conditions d'un réel dialogue social sont satisfaites quand les représentants du personnel ont le temps suffisant pour préparer les instances en lien avec leurs élus et les agents.

Aussi l'intersyndicale de la DDFiP du Val-de-Marne exige :

- **La communication des documents préparatoires en même temps que l'envoi de la convocation.**

En effet, l'absence ou l'envoi systématiquement dans le délai limite des documents préparatoires sont des freins à l'exercice de notre rôle d'élus, car on ne peut préparer les instances de manière efficace et pertinente.

- **La fixation et la communication du calendrier des instances et des dates de repli dans des délais raisonnables.**

En effet compte-tenu du manque d'effectifs et de la charge de travail dans les services, ces changements de dates entraînent de grandes difficultés pour mobiliser l'ensemble de nos élus.

Nous remarquons que le point 8 du CSAL de ce jour, pour la première fois, nous indique des dates de repli pour les 2 dernières séances de l'année. Nous espérons que ces dates ne seront pas modifiées à de multiples reprises.

Si les organisations syndicales ont pu vous faire des demandes de changement de date d'instance par le passé, c'est uniquement lorsque lesdites instances étaient prévues un jour de grève nationale interprofessionnelle ou un jour de congrès national. Auparavant, dans de telles circonstances, les dates étaient modifiées par l'administration sans que nous ayons besoin d'en faire des demandes officielles, comme c'est le cas aujourd'hui.

- **La convocation des instances sur une journée complète.**

Trop de fois les instances, que ce soit les CSAL ou les formations spécialisées (et auparavant les CTL et CHSCT) sont convoquées sur une demi-journée. Combien de fois avons-nous dû terminer les instances vers 14 heures, sans aucune pause, pour ne pas

reprendre l'après-midi. Un bon dialogue social ne doit pas être contraint dans la durée. Cela ne permet pas des débats apaisés et sereins.

Les conditions d'un réel dialogue social sont satisfaites quand les représentants du personnel et leurs éventuels experts sont pris en considération et respectés dans leur rôle et durant les instances.

Les instances sont a minima autant d'occasions d'échanges réels, pouvant déboucher, idéalement sur des évolutions concrètes, et/ou un échange réellement constructif pouvant conduire à des modifications. Les instances ne doivent pas être des lieux où les revendications portées, les difficultés signalées sont distraitemment écoutées, quand elles ne sont pas raillées, niées ou pire carrément dénigrées...

Les représentants du personnel sont comme leur nom l'indique, les représentants élus des agents : ils ne parlent ni en leur nom propre ni ne défendent leurs intérêts personnels.

En effet, témoins de difficultés que les agents expriment et qu'ils vous remontent, les représentants élus ne doivent à aucun moment voir leur parole dénigrée par des suspicions infondées de mensonges ou de tromperie.

Si ces difficultés n'étaient pas remontées pour réfléchir à des solutions, elles finiraient par ressurgir de toute façon via des fiches de signalement et/ou des dysfonctionnements majeurs des services.

Il s'agit donc de respect...

Les participants aux instances sont dûment convoqués et tenus de respecter une grande discrétion sur les situations personnelles ou de services pouvant être évoquées.

De la même façon, le huis clos des instances doit s'imposer à tous quant aux difficultés remontées par les représentants élus et leurs éventuels experts afin que leurs propos, sortis de cette instance, ne se retournent pas contre eux.

Il s'agit donc de confiance mutuelle.